

## La nationalité française

Par keniaalcant, le 21/02/2013 à 21:31

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis un desecendent des grand parents dorigine dalgerie acceder au statut civil du droit commun suite dun mariage traditionnelle celebre devant lejuge (cadi du tribunal 1954 avant lindependence dagerie, jai droie a la nationalité française par la chaine de la filiation suite a la conservation de la nationalité française apre lindependence dalgerie seul les droit commun.